

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté

Le 13.06.2024

Convocation faite

Le 30.05.2024

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 05 juin 2024**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, et le mercredi cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO (Suppléante de M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>mes</sup> Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART (Représentée par M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO), M. Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Antoine DI CARLO (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle FABRE), M<sup>me</sup> Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>me</sup> Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

**Délibération**

**N°2024-06-116-1**

**Retour sur la délibération  
n°2024-04-082 portant  
affectation du résultat  
du Budget Primitif Annexe  
Locations TVA Immobilières  
et Décision Modificative n°1  
sur les Budgets Locations  
Immobilières TVA**

Vu la délibération n°2024-04-082 du 18 avril 2024, approuvant l'affectation du résultat du Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières pour 2023,

Considérant l'erreur de l'affectation présentée lors du Conseil de Communauté du 18 avril 2024,

Considérant la nécessité de rectifier l'excédent de fonctionnement 2023 disponible reporté,

Considérant le montant de 6 309 360,41 € d'excédent de fonctionnement disponible,

Considérant le montant affecté au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à savoir 5 232 590,46 €,

Le solde disponible reporté doit s'élever à 1 076 769,95 € et non à 1 593 023,95 €,

Considérant la nécessité d'inscrire en recette et dépense la somme de 150 000 € pour le paiement des consommations électriques des bâtiments Electrolux et 3R, occupés par l'entreprise CIBOX,

Considérant l'équilibre de la dépense par le remboursement par CIBOX des factures correspondantes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

\* **décide** de corriger l'excédent de fonctionnement reporté 2023 (c/002) comme suit : 1 076 769,95 € au lieu de 1 593 023,95 €

\* **approuve** la Décision Modificative n°1 sur le Budget Locations Immobilières 2024, présentée comme suit :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé		DM	Intitulé	DM	
			c/002 Excédent de fonctionnement reporté	-516 254,00	
			c/757361 Collectivité de rattachement	516 254,00	
c/ 60612	Energie Electricité	150 000,00	c/75888	Autres	150 000,00
	<b>TOTAL</b>	150 000,00	<b>TOTAL</b>		150 000,00

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

